

Mariage Le Troisième jour du mois d'Avril mil Six Cent Septante  
Deux a été approuvé public les amonces de mariage entre  
Chastanier François diacon curé titul de Jean diacon curé et  
d'Étienne Gros du village de Chastanier de cette paroisse d'une  
part, et Marie Clement fille de François Clement et de  
Jeanne Jamaigne du village de La Ribbe paroisse de Peyrou  
diocèse Dangoulouze d'autre part, par trois divers et jours  
de dimanche au presbytere de cette grande messe, alléguant le  
dix-neufiesme et le vingt-troisime Janvier  
de la présente année, sans qu'il nous eût parut aucun empêchem  
canonique ny opposé par quelqu'un, et ayant receut une lettre  
de Mr. Carat Curé dudit Peyrou comme quoy il les avait  
 fiancés, nous leur avons donné permission par une de nos  
lettres de leur donner la benediction d'aptitude selon  
les formalités de l'Église en soy de quoy est signé la  
présente permission delivree a du susd. village  
de Chastanier qui n'a peu signer de ce singul.

Chastanier Curé de Peyrou